

1. Activités parrainées par le gouvernement

Il s'agit là d'activités organisées par le gouvernement et auxquelles des entreprises sont invitées à participer. Elles sont de deux types :

Les missions commerciales. L'aide au titre du PDME porte sur les missions commerciales à l'étranger ainsi que sur les voyages de représentants d'entreprises ou du gouvernement, à l'étranger ou dans d'autres endroits approuvés.

Foires commerciales parrainées par le gouvernement. Les foires s'adressent en général à un secteur industriel ou à un type de produit précis. Le choix de ces foires dépend de la demande projetée pour un produit sur un marché précis.

2. Activités mises en marche par l'industrie

Le deuxième volet du PDME porte sur l'aide financière aux activités de commercialisation à l'exportation qui sont financées par l'industrie. Ce genre d'aide est remboursable s'il y a ventes à l'exportation. Voici le genre d'activités admissibles :

- Participation à des foires commerciales reconnues en dehors du Canada.
- Voyages d'études de marchés et voyages d'affaires d'acheteurs étrangers au Canada ou voyages d'affaires dans d'autres endroits approuvés.
- Soumission pour un projet ou préparation d'une proposition à l'étape précontractuelle touchant des projets précis à l'extérieur du Canada; ces projets doivent donner lieu à une concurrence internationale et à des procédures formelles de présentation de soumissions. S'applique à l'approvisionnement en biens et services canadiens de projets de toute première importance, y compris les services de consultation, l'ingénierie, la construction et l'équipement.
- La création de consortiums d'exportation pour les entreprises qui pourraient mieux exploiter leur potentiel si elles unissaient leurs ressources et partageaient les frais et les risques avec d'autres entreprises.
- La création de bureaux de vente permanents à l'étranger (sauf aux États-Unis) afin d'entreprendre des efforts de commercialisation soutenus à l'extérieur du Canada.

- Les activités spéciales à but non lucratif et n'impliquant pas de ventes, dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche pour des organismes, des commissions et des offices de commercialisation (au bénéfice de leurs membres). Les activités comprennent la participation à des foires commerciales, à des visites, à des essais techniques, à des démonstrations de produits, à des colloques et à des séances de formation ainsi qu'à la promotion de marchandises.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez appeler la Direction des programmes d'exportation, au numéro : (613) 996-8708.

Accord canado-américain de partage de la production de défense

Cet accord permet aux manufacturiers canadiens de faire concurrence aux entreprises américaines pour fournir à l'armée des États-Unis des approvisionnements et des services en matière de défense.

Aux termes de ce programme, les entreprises canadiennes peuvent être réellement compétitives puisque, dans la plupart des cas, le gouvernement des États-Unis renonce aux droits de douanes et au *Buy America Act* (Loi sur l'achat américain). Ce programme a pour objectif de faciliter l'accès des entreprises canadiennes aux marchés américains. Par contre, il ne fournit pas d'aide financière. Pour de plus amples renseignements, veuillez appeler le (613) 996-8050.

Accord de partage du perfectionnement de défense

Ce programme, qui accompagne le précédent, offre une aide financière. Lorsqu'il s'agit de projets approuvés, les entreprises canadiennes reçoivent 100 p. 100 des frais de recherche et de développement destinés à des projets militaires américains. Les fonds sont fournis par le *U.S. Department of Defense Agency* et, jusqu'à 50 p. 100, par le gouvernement canadien dans le cadre du Programme de productivité de l'industrie de la défense (PPID). Pour de plus amples renseignements, veuillez appeler le (613) 996-3518.